

Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux

Déclaration du groupe de la coopération

La monnaie est un instrument économique central, c'est aussi un vecteur de lien social et bien sur un symbole du pouvoir politique. La circulation de la monnaie dépend de la confiance que les acteurs lui accordent, en ce sens toute monnaie est « **fiduciaire** », de « fiducia » qui signifie confiance. L'avis apporte un éclairage pédagogique utile en distinguant les monnaies locales et les monnaies numériques, et en soulignant qu'elles restent des monnaies "complémentaires". En interrogeant les avantages et les risques liés à leur utilisation, l'avis appelle à une vigilance "raisonnée."

Premier point mis en lumière dans l'avis, les monnaies numériques. Elles représentent une nouvelle étape dans les paiements innovants et les technologies financières. Pionnière dans les innovations technologiques dans ce domaine, avec la carte à puce, la France doit prendre toute sa part à cette révolution numérique.

Le contexte de crise et les mutations technologies ont ouvert de nouvelles possibilités. Ces monnaies deviennent de fait virtuelles et accessibles à un grand nombre d'utilisateurs. C'est le cas en particulier de l'une des plus emblématiques, le *Bitcoin*. Le cœur de l'innovation n'est pas tant le bitcoin en lui-même, que la technologie sur lequel il repose, la « *blockchain* », première application d'une base de données décentralisées.

Mais l'avis pointe aussi les dérives potentielles : anonymat, absence de transparence, risque spéculatif, etc., autant de caractéristiques qui en font un support idéal pour la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. De plus un géant du numérique pourrait imposer "en douceur" sa monnaie dont la constitution et la garantie ne seraient plus seulement l'apanage d'un Etat.

Ces risques bien réels rendent indispensable une véritable régulation qui passe par l'adoption d'un statut juridique pour ces monnaies et d'un cadre légal international comme le demande l'avis.

Sorte de « **lien social** », la confiance dans la monnaie fait donc partie des prérogatives de la puissance publique. Celle-ci ne peut se désintéresser du développement des nouvelles monnaies.

Deuxième point sur lequel le groupe de la coopération souhaite insister : les monnaies locales. La puissance publique est dans son rôle en voulant accompagner le développement des monnaies locales qui visent à répondre à des besoins locaux spécifiques. Ainsi, l'existence de ces monnaies a été reconnue dans l'article 16 de la loi économie sociale et solidaire de juillet 2014 et seront inscrites

dans le Code monétaire et financier. C'est la première fois que les monnaies locales complémentaires sont reconnues comme moyens de paiement dans la loi d'un pays.

En France, une trentaine de monnaies locales circulent, mais leur usage reste marginal. Le Brésil, le Japon et d'autres pays européens sont beaucoup plus à la pointe. On compte aujourd'hui 5 000 monnaies locales complémentaires dans le monde.

A titre d'exemple, 15 caisses régionales du Crédit Agricole utilisent les Tookets. Cette monnaie virtuelle et solidaire a été créée en 2011 au sein du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, pour aider les associations en s'appuyant sur les clients et salariés de la banque mutualiste. Elle est gérée depuis septembre 2012 par une Société coopérative d'intérêt collectif.

L'avis formule diverses propositions pour permettre le développement de ces initiatives dans un cadre régulé, en limitant les risques, et en le mettant au service de projets collectifs et du développement économique et social d'un territoire.

Le groupe de la coopération a voté faveur de l'avis.